

Contrat de plan Etat-Région 2021 - 2027 Signature du volet culture et patrimoine

Ce mercredi 31 août, Didier Martin, préfet de la Loire-Atlantique et préfet des Pays de la Loire, et Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, ont signé le volet culture et patrimoine du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Le CPER mobilise des moyens financiers inédits puisque 3,4 milliards d'euros sont engagés à parité jusqu'en 2027. Pour le volet dédié à la culture et à la valorisation du patrimoine, l'engagement paritaire de l'Etat et de la Région s'élève à un total de 45 M€, soit une augmentation de +100% de crédits contractualisés par rapport au CPER précédent, ce qui permet de soutenir 20 opérations emblématiques en Pays de la Loire. Parmi ces projets d'investissements figure la réhabilitation de la Chapelle du Gêneteil, au sein de laquelle s'est déroulée la signature officielle. Le volet culture du CPER intègre également 16 opérations financées à hauteur de 17 M€ par l'État au titre de l'accord régional de relance signé le 22 janvier 2021.*

"Je suis fier de signer aujourd'hui l'avenant culture du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 des Pays de la Loire. Les moyens mobilisés à ce titre sont exceptionnels par leur ampleur, et bénéficient largement de l'accélérateur qu'a constitué le plan de relance. Les crédits contractualisés par l'État et la Région doublent pour atteindre 45 M€, ce qui permet de financer 20 opérations majeures et emblématiques dans la région. Au total ce sont à travers le volet culture du CPER plus de 80 M€ qui seront investis conjointement par l'État et la région. Cet avenant symbolise la vision que portent l'État et la Région, d'une ambition de haut niveau sur la qualité des productions artistiques et leur renouvellement, en veillant à maintenir le lien très fort avec le territoire, son patrimoine et son histoire. La culture est à nos yeux une composante essentielle du dynamisme des territoires." déclare Didier Martin, préfet de la région des Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique

« Je suis convaincue que la culture est un moteur puissant d'identité, d'émancipation individuelle et de cohésion dans notre société. C'est pourquoi l'engagement de la Région pour ce CPER est d'une ampleur sans précédent. J'ai souhaité qu'il réponde à une ambition d'équilibre entre les territoires afin que la culture soit accessible partout et pour tous. Le rôle de la Région est de contribuer à faire naître des projets qui ne verraient pas le jour sans elle, à la fois pour la préservation du patrimoine et la création artistique, dans une réelle logique de proximité.» souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

45 millions d'euros pour 20 projets d'investissements sur les territoires

Les services de l'État et ceux de la Région ont mené avec l'ensemble des acteurs du territoire une intense concertation depuis près de 18 mois et identifié 20 projets emblématiques*. Dans le cadre des objectifs du CPER, cette sélection conjointe des opérations repose sur 4 grands principes :

- **Maintenir l'équilibre entre les territoires.**

Tout en soutenant des territoires dynamiques en matière culturelle, le CPER 2021-2027 vise à soutenir l'émergence de projets culturels ou patrimoniaux dans des territoires où l'offre culturelle est moins présente ou plus fragile. Une attention particulière a été accordée aux territoires aux besoins particuliers,

*Cf livret joint pour le descriptif de l'ensemble des opérations concernées

notamment dans les zones rurales. L'historique d'accompagnement des territoires sur la période passée (2015-2021) a également été examinée afin de veiller à l'équilibre entre territoires.

- **Provoquer un effet-levier sur les projets**

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, un regard attentif a été porté aux projets qui ne pourraient pas voir le jour sans l'apport d'investissement du CPER. C'est par exemple le cas de petites ou moyennes communes qui abritent des ensembles patrimoniaux excédant largement les capacités d'investissement habituelles de ces collectivités.

- **Être en cohérence par rapport à la vie des projets**

Certains projets initiés dans le cadre du CPER précédent ont fait l'objet d'un choix volontariste de continuité de financement, afin de soutenir des logiques de réaménagement global qui s'échelonnent sur un temps long.

- **Permettre le renouvellement des projets**

Afin d'accompagner le dynamisme des nouveaux projets, une attention privilégiée a été accordée aux projets émergents et à maturité, en particulier dans des territoires moins denses en termes de projets structurants.

L'ensemble des 20 opérations* accompagnées représente un total de 17,8 M€ pour la Région et 18,8 M€ pour l'Etat.

CONTACTS PRESSE :

Région des Pays de la Loire

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI) : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

02 40 41 20 91

**Cf livret joint pour le descriptif de l'ensemble des opérations concernées*